

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICLOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

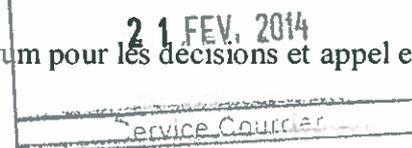
Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 février 2014	6 février 2014	En exercice	42
	Préfecture du Terr. de Bellort	Présents	28
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.



Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2014-01-18 – Sollicitation de la DETR 2014 pour la mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Bretagne

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La commune de Bretagne est raccordée à la station d'épuration de Montreux-Château par l'intermédiaire d'un poste de refoulement passant sous le canal du Rhône au Rhin et la Bourbeuse. Le réseau d'assainissement est majoritairement séparatif. Cependant, seule une vingtaine de maisons est raccordée.

Les travaux seront réalisés sur la Commune de Bretagne sur les rues :

- La Grande Rue,
- Le chemin de la goutte hainée,
- La rue l'égalité,
- La rue de Grosne.

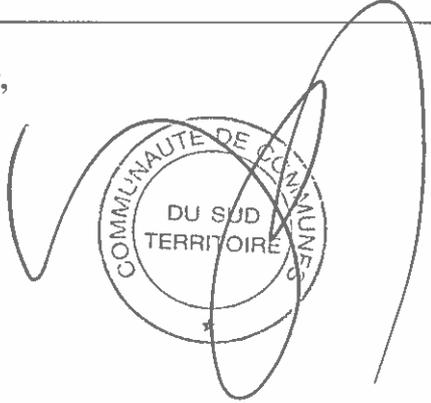
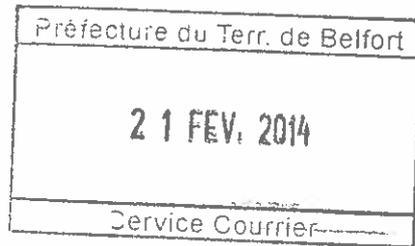
Il est donc prévu de poursuivre la pose du réseau d'eaux usées afin d'améliorer la collecte des eaux usées par la pose de 1 400 ml de réseau EU et d'environ 58 branchements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2014, d'un montant de 100 000 euros (Cent mille euros) ;**
- **D'adopter l'opération qui s'élève à 500 000 euros HT (600 000 euros TTC, Six cent mille euros TTC) ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Réseau d'assainissement	460 000,00 €	État DETR 2013 (20 %)	100 000 €
		Autofinancement (CCST) (80 %)	400 000 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €		
	15 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre / topographie	15 000,00 €		
Imprévus			
Total dépenses	500 000,00 €	Total recettes	500 000,00 €

- **D'indiquer un commencement d'exécution en avril 2014 pour une durée de 7 mois,**
- **D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014 Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
--	---

